



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Objet :**Activités Jeunesse - Tarifs années 2023 et 2024****Date de convocation****10 novembre 2022****Nombre de Conseillers****En exercice : 33****Présents : 30****Votants : 33**

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

045-214500043-20221116-DEL0922022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/11/2022

Publication 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Seize Novembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**

Adjoint (e) s au Maire,

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON,
Mme PENIN, MM. RAISONNIER, DESPLANCHES,
Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, MM BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
M. CHALENCON**

Conseiller (e) s Municipaux,**Formant la majorité des Membres en exercice****ABSENTS EXCUSES :**

**M. FOURNEL
Mme MOLINA-AUBERT
Mme SAJET**

**Pouvoir à M. ABRAHAM
Pouvoir à Mme FOLY
Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENTS :**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

LL/LJ/N°92/2022

OBJET : ACTIVITES JEUNESSE – TARIFS ANNEES 2023 ET 2024

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 04 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des activités Jeunesse pour les années 2021 et 2022.

Pour les années 2023 et 2024, il est proposé :

- d'augmenter les tarifs des activités jeunesse de 2% environ conformément aux montants indiqués dans l'annexe ci-jointe,
- de supprimer le tarif correspondant à la vente de tickets de cinéma, ceux-ci n'étant plus demandés par les jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable des Commissions sport/jeunesse et finances réunies respectivement les 13 octobre et 8 novembre 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE les tarifs des activités jeunesse pour les années 2023 et 2024 conformément au tableau ci-annexé.

DIT que les recettes en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

LL/LJ/N°92/2022

ANNEXE

TARIFS ACTIVITES JEUNESSE 2023 et 2024

ACTIVITES	TARIFS
<i>Cotisation annuelle</i>	
. Amillois	18,30
. Hors commune	26,40
<i>Cotisation de septembre à décembre</i>	
. Amillois	10,80
. Hors commune	16,30
<i>SORTIES - Avec mini bus municipal</i>	
. Locale à vocation culturelle ou citoyenne	Gratuit
. Entrée gratuite	2,60
. Entrée payante < à 10€	4,90
. Entrée payante entre 10€ et 30€	7,30
. Entrée payante entre 30€ et 50€	17,90
. Entrée payante > à 50€	20,40
<i>SORTIES - Avec transporteur extérieur</i>	
. Entrée gratuite	4,90
. Entrée payante > à 10€	9,80
. Entrée payante entre 10€ et 30€	14,60
. Entrée payante entre 30€ et 50€	23,90
. Entrée payante > à 50€	28,65
<i>REPAS</i>	
. Prestation de services repas au restaurant municipal (tarif quotient 4) selon règlement auprès de la Régie de recettes à vocation Scolaire	Selon délibération en vigueur
. Repas à la Maison des jeunes	5,95
. Repas extérieur < à 10€	5,95
. Repas extérieur entre 10€ et 30€	9,40
. Repas extérieur > à 30€	15,40
<i>ACTIVITE MANUELLE</i>	
. Coût de revient < à 10€	1,40
. Coût de revient > à 10€	2,50
<i>STAGES</i>	
<i>A vocation culturelle avec intervenant municipal / intervenant non rémunéré</i>	Gratuit
Par jour avec intervenant municipal ou intervenant extérieur non rémunéré	1,50
Par jour avec intervenant extérieur rémunéré	2,70
<i>SEJOUR - Avec mini bus</i>	15 % du prix du séjour à la charge de la famille
<i>SEJOUR - Avec transporteur extérieur</i>	30 % du prix du séjour à la charge de la famille